

REPUBLICQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
 CANTON D'AUDINCOURT
 COMMUNE DE SELONCOURT
 DELIBERATION
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL

DCM20180313.10	<u>Séance du 13 mars 2018 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-dix-huit du mois de mars le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 mars 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 mars 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
<u>Etait absent</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : INTEGRATION PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la nécessité d'intégrer les parcelles appartenant au domaine privé communal citées ci-dessous dans le domaine public communal.

La délibération n°9 du 12 décembre 2017 a fixé la longueur de voirie communale à 38 295 mètres linéaires.

CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL					
SITUATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES	RUE	CHEMIN PIETON	PLACE OU AIRE DE STATIONNEMENT OU DE RETOURNEMENT
		en m ²			
POUR RAPPEL		LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE CM 12 12 2017			
		28 786	38 295		
Place Ambroise Croizat	AM 746	3 125			781
Partie rue Becker	AI 216	8	2		
<i>Sous total</i>		<i>3 133</i>			<i>783</i>
Total		31 919			39 078

m²

mL

La présente délibération intègre 3 133 m² de superficie supplémentaire représentant 783 mètres linéaires.

La nouvelle longueur de voirie s'élève donc à **39 078** mètres linéaires.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par...**

- accepte l'intégration des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public communal ;
- valide la nouvelle longueur de voirie communale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 mars 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET